Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 20 (1942)

Artikel: Les arts à Genève
Autor: Deonna, W.
Kapitel: Les monnaies, les sceaux
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727623

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES MONNAIES, LES SCEAUX

Les premières monnaies des princes-évêques de Genève apparaissent au début du XIe siècle, sous Rodolphe III, dernier roi de la dynastie rodolphienne, et sous l'épiscopat de Conrad (*fig. 178*) et d'Adalgodus [1]; elles montrent au droit le temple carolingien avec le nom de la ville, « Geneva civitas », au revers la croix cantonnée de quatre points et le nom de l'évêque. L'évêque Frédéric (vers 1032-1073) est le dernier qui signe les siennes [2], dont la croix est libre. Cette monnaie, avec quelques variantes, est remplacée au XIIe siècle par le type suivant: au droit la croix, et au revers la tête et le nom de saint Pierre (*fig. 179-180*). Il n'y a désormais que de légers changements. A la fin du XIIe siècle, et

Fig. 179. — Denier de Humbert de Grammont. Musée de Genève.

Fig. 178. — Denier de Conrad. Musée de Genève.

[1] Sur la monnaie épiscopale: Soret, *MDG*, I, 1841, 246, période du moyen âge; Mallet, L'ancienne monnaie épiscopale de Genève, *MDG*, V, 1847, 355; Blavignac, *Armorial genevois*, 277, Monnaies épiscopales de Genève; Borel, *Les foires de Genève au XVe siècle*, 228, Monnaies; Ladé, Le trésor du Pas de l'Echelle, *Rev. suisse de numismatique*, 1893-1894; id., même titre, 1895; E. Demole, Numismatique de l'Evêché de Genève aux XIe et XIIe siècles, *MDG*, XXXI, 1908-1909; id., *Visite au Cabinet de Numismatique ou coup d'œil sur l'histoire de Genève*, 1914, 4; id., *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, 3 sq.; Roehrich, Monnaies épiscopales inédites de Genève, *G*, IX, 1931, 182; *DHBS*, s. v. Genève, 396.

[2] Demole, Denier au nom de Frédéric, évêque de Genève (XIe siècle), *Rev. numismatique*, 1887, 176.

Fig. 180. — Denier du commencement du XIIIe siècle. Musée de Genève.

pour peu de temps, la croix est cantonnée de deux S (sanctissima sedes); puis au début du XIIIe siècle, d'un S et d'un besant. « Ainsi constitué, le type du denier genevois s'immobilisa pendant environ deux siècles, tout en subissant de visibles altérations. Ce fut alors que prit fin l'ancien monnayage épiscopal genevois [1]. »

* * *

L'évêque a seul le droit de frapper monnaie dans la ville, droit qui lui est reconnu par le comte de Genevois dans l'accord de Seyssel en 1124 [2]; cependant les citoyens exercent une surveillance sur ses émissions, comme il en résulte de la convention faite en 1300 par l'évêque Martin avec le monnayeur Thomas, où il reconnaît agir « du conseil de notre Chapitre de Genève et de nos bourgeois » [3], comme aussi de l'article 68 des Franchises de 1387 [4]. L'atelier épiscopal, fermé au XVe siècle, se trouve sans doute à proximité de Saint-Pierre et de l'Evêché [5].

Fig. 181. — Teston de Charles Ier, duc de Savoie, frappé à Cornavin. Musée de Genève.

* * *

L'évêque lutte contre les usurpations du comte de Genevois, Amédée III. Celui-ci frappe monnaie à Annecy, ville qui dépend du diocèse de Genève, et Allamand de Saint-Jeoire proteste en 1356 contre cette atteinte à ses droits [6]. Il lutte surtout contre les empiètements de la maison de Savoie, dont les pièces affluent à Genève et tendent à se substituer aux siennes. Peu avant 1364, le comte de Savoie Amédée VI fait frapper à Nyon de la monnaie à l'imitation des deniers genevois qui ont cours dans la partie de ses Etats comprise dans le diocèse de Genève, mais elle est retirée à la suite de l'accord de 1364 entre les monnayeurs de Nyon et l'Eglise de Genève [7]. Cet acte prouve aussi que les citoyens de Genève ont le droit de ne

[1] Demole, *Visite au Cabinet de Numismatique*, 8.
[2] Sous Humbert de Grammont: *MDG*, XXXI, 1918-1919, 31.
[3] *MDG*, II, 1843, 385; Spon, *Hist. de Genève*, éd. 1730, II, 81, no XXVIII.
[4] *MDG*, II, 1843, 349.
[5] Demole, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, 45.
[6] Soret, Lettre à M. Zardelli sur des monnaies trouvées aux environs de Genève, *MDG*, II, 1843, 400 (sur les monnaies des comtes de Genevois); id., Lettre à M. de Saulcy sur quelques monnaies du moyen âge trouvées aux environs de Genève, *Rev. numismatique*, 1841, 354.
[7] Soret, *MDG*, II, 1843, 286.

recevoir d'autres monnaies étrangères que celles dont le cours a été autorisé par l'évêque, le chapitre et la commune, droit qui est précisé par les Franchises de 1387 [1].

Mais en 1448 le duc Louis de Savoie ouvre un atelier monétaire aux portes mêmes de Genève, à la « Croix de Cornavin », dont les produits font concurrence aux monnaies épiscopales (*fig. 181*). Et quand le duc Amédée VIII, qui est devenu pape sous le nom de Félix V, renonce à la tiare pour se déclarer administrateur de l'évêché de Genève, il s'abstient de battre des monnaies épiscopales et il favorise l'introduction à Genève du numéraire de Savoie, s'attribuant ainsi en apparence un des signes de la souveraineté sur Genève à laquelle il prétend. L'atelier de la Croix de Cornavin est fermé en 1532 [2]; le bâtiment qu'il occupe est ruiné en 1530, mais subsiste jusqu'en 1535, où il est définitivement détruit [3]. Nous connaissons les noms de quelques maîtres de la monnaie de Cornavin: Jacques Philippe, de 1465 à 1469 [4]; Guillaume Roget, vers 1504 [5]; et celui d'un graveur, Thomas, qui y est employé en 1466 [6].

Fig. 182. — Sceau de Robert, comte de Genevois, élu pape sous le nom de Clément VII, 1378. Musée de Genève

Sont reçus bourgeois de Genève: en 1485, Nicolas Gaty, de Carmagnole, maître de la monnaie de Savoie [7], et en 1501, Thomas Blondelli, de Maclens, maître de la monnaie de Grenoble [8].

* * *

Mieux encore que les monnaies, dont la gravure est médiocre, les *sceaux*

[1] Soret, *ibid.*, 288, 348, art. 68.
[2] Demole, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, 45, note 2; id., *Visite au Cabinet de Numismatique*, 8, IV. Atelier monétaire savoyard de la « Croix de Cornavin ».
[3] Blondel, *Les faubourgs de Genève au XVe siècle*, 93.
[4] *SKL*, suppl., 351.
[5] *Ibid.*, suppl., 371.
[6] Borel, *Les foires*, 175, d'après Promis, *Monete reale di Savoia*, Turin, 1841.
[7] Covelle, 95, « magister monetarum Sabaudiae ».
[8] *Ibid.*, 145, « magister monetarum gratianopolitanus ».

illustrent l'art des graveurs de cette période (*fig. 182*)[1] — les actes des Archives de Genève en donnent de nombreux exemples — mais les noms de ceux-ci nous sont inconnus[2].

[1] Ex.: Sceaux des évêques et de l'administration épiscopale, des comtes de Genevois, des comtes et ducs de Savoie, des couvents, cf. p. 123 sq., 146 sq.; de la communauté genevoise: Blavignac, *Armorial genevois*, passim, 43 sq., pl. XII; Borel, *Les foires de Genève*, 175, sceau au bas du vidimus de 1418 de l'acte passé entre l'évêque et les citoyens en 1310. — Traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg, 1526: *MDG*, 4°, IV, 1915, Les cantons suisses et Genève, pl. I; 6, pl. II (sceau de Genève, Blavignac, 44); XXIV; Naef, *Fribourg au secours de Genève*, 1525-1526, 1927, 112, pl.; P.-E. Martin, in Favre, *Combourgeois*, 143, 144, référ. — Sceaux des particuliers, ex. de Jean Philippe, syndic en 1526: *MDG*, 4°, IV, 1915, Les cantons suisses et Genève, 98, fig., etc.

[2] Borel, *Les foires*, 175. — Jean du Gerdil, que Rigaud mentionne comme graveur en 1498, est un boucher (cf. p. 211, liste des peintres, à ce nom); Pierre Ducrest, qu'il cite aussi comme graveur, reçu bourgeois en 1504, est un maçon, *SKL*, suppl., s. v., 127; Covelle, 153 (greyator).

Fig. 183. — Carreau de pavement d'une maison de la cour Saint-Pierre, XVe siècle. Musée de Genève.